



Prélèvement bancaire automatique sans autorisation

Par Visiteur

Bonjour,

Vous passant les détails frauduleux s'est procuré mon RIB, ils m'ont prélevé 2 abonnements pendant 10 mois sans n'avoir jamais rien signé.

Je suis allée me plaindre à la banque qui m'a une première fois certifié que les autorisations de prélèvement se servaient à rien et que n'importe qui avec mon RIB pouvait prélever des sommes sur mon compte. Pour cela j'ai payé des frais d'opposition aux prélèvements.

Après réflexion, j'ai eu la banque une 2^{ème} fois au téléphone, j'ai eu ma conseillère qui m'a certifié encore une fois la même chose; puis le directeur qui a contredit cette dernière et qui me dit que s'il n'y a effectivement pas d'autorisation de prélèvement signée il me rembourseront la somme des prélèvements faits sans mon autorisation. Je suis rassurée et pour cela j'envoie un courrier recommandé pour faire ma demande de remboursement. Je reçois ensuite une lettre du directeur qui me dit le contraire de ce qu'il m'avait dit au téléphone, autrement dit, que "la détention d'un RIB est suffisante" pour pouvoir prélever sur un compte et qu'en plus, "à l'expiration d'un délai de 3 mois" "les opérations sont considérées comme approuvées". Ils me recommandent de m'adresser à .

Si je veux espérer me faire rembourser, que dois je faire ? contre qui dois je me plaindre, ou ma banque ?

Cordialement

Merci

Par Visiteur

Bonjour,

Je rejoin l'avis (final) de votre banquier.

Vous devez immédiatement demander à canal plus le remboursement de toutes les sommes qui ont été prélevées sans votre autorisation.

A défaut d'un remboursement de leur part dans un délai raisonnable (disons 15 jours), vous seriez dans l'obligation de les assigner devant le juge de proximité afin de demander la nullité du contrat pour défaut de consentement.

Vous êtes dans votre Droit, n'hésitez pas à les menacer.

Bien cordialement.